



Rapport des débats en UEPAL relatifs à l'éventualité d'une bénédiction nuptiale pour les personnes mariées de même sexe

Suite à l'édition du « Document préparatoire au débat portant sur la bénédiction de couples mariés de même sexe » au mois de janvier 2014, des débats ont été engagés dans différents lieux d'Eglise de l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL), afin de nourrir la réflexion des membres de l'Assemblée de l'Union qui se tiendra les 28 et 29 juin prochains.

Le Conseil a souhaité que les rédacteurs du document préparatoire (B. Schaller et K. Lehmkuhler) soient également rapporteurs des débats.

D'emblée, nous pouvons dire que le document préparatoire a été généralement bien accueilli (même si d'aucuns ont considéré qu'il était orienté, dans un sens, mais aussi dans l'autre...). Les débats dans les paroisses ont fait l'objet dans l'ensemble d'échanges respectueux quoique parfois également passionnés.

Si la date limite avait été fixée au 30 avril 2014, des contributions ont été produites jusqu'à la mi-juin, ce qui a conduit à un travail par étapes.

Les retours parvenus à la présidence de l'UEPAL sont de trois ordres : ils relèvent

- de réflexions collectives, menées soit dans le cadre de conseils presbytéraux, soit dans le cadre d'assemblées institutionnelles diverses (consistoriales, d'inspection...),
- soit encore de collectifs ecclésiaux librement constitués ;
- ils relèvent également de réflexions individuelles.

De manière globale :

- les retours de réflexions collectives peuvent être ainsi comptabilisés :
 - comptes-rendus de conseils presbytéraux : 77
 - comptes-rendus d'assemblées institutionnelles diverses : 22
 - comptes-rendus de collectifs ecclésiaux librement constitués : 7 ¹
- les retours individuels : 58.

La première partie de ce rapport est consacrée aux retours d'instances collectives, la seconde aux retours individuels. Une troisième partie mentionne les arguments marquants (des réponses collectives et individuelles). Une quatrième partie avance quelques conclusions et observations finales.

¹ Ces collectifs sont ainsi dénommés par nos soins : Conclave Liebfrauenberg, Document « Laiblé », Réponse au « Document Laiblé », Collectif de paroissiens, Groupe inclusif de prière, Synthèse J. Grauling, Manifeste du 21/11/13.

I. Les retours collectifs

I. 1. Les chiffres

- S'agissant des conseils presbytéraux, une quarantaine se prononcent en faveur de la bénédiction (52%), le reste se partageant équitablement entre une réponse défavorable (24%) ou une indécision (24%).
- S'agissant des « assemblées institutionnelles diverses », 7 assemblées se prononcent en faveur de la bénédiction (32%), 3 se prononcent en défaveur (15%), 12 font état du débat sans faire émerger de position (55%).
- S'agissant des collectifs ecclésiaux librement constitués, 4 se positionnent favorablement (57%), 2 défavorablement (29%), 1 laisse le débat ouvert (14%).

De l'ensemble de ces chiffres, on peut estimer les positions favorables à 48%, les positions défavorables à 22 % et les indécis à 30%.

I. 2. Observations :

a) Diversité et difficultés d'interprétation

Les rapporteurs se sont heurtés à la difficulté de la diversité des comptes-rendus, dans le contenu – plus ou moins élaboré – comme dans la forme. Il a fallu parfois interpréter certaines formulations un tant soit peu inclassables (du type : « un oui unanime pour une bénédiction d'une union de couple de même sexe qui serait de l'ordre de l'accompagnement » ; « sans approuver la bénédiction, de quel droit peut-on la refuser ? » ; « ne pas ouvrir aux couples extérieurs à la paroisse »... ; il arrive aussi que l'on ait une réponse indirecte, comme celle qui évoque la capacité d'une Eglise à avoir « des pratiques et des avis divergents sans que des personnes s'excluent mutuellement et que l'unité de l'Eglise soit mise en cause »), formulations somme toutes marginales.

b) Les limites de la comptabilité

La comptabilité a ses limites. D'une part, le nombre des membres présents aux CP et aux assemblées est variable selon les lieux ; d'autre part, si quelques instances ont pu parvenir à l'unanimité (dans un sens ou dans un autre), la « majorité » est le plus souvent faible (et ceci, dans la mesure même où le nombre des participants est précisé), ce qui témoigne d'une polarisation certaine au sein de ces instances.

Enfin, il faut aussi faire état, même s'il est difficile d'en évaluer exactement l'ampleur (deux courriers ont été reçus), de la difficulté qu'on eut certains (beaucoup ?) à se sentir libres d'exprimer une opinion défavorable.

c) Liturgie et clause de conscience

Ceux qui sont en faveur de la bénédiction des couples de personnes mariées de même sexe précisent qu'une liturgie différenciée serait néanmoins appropriée, dans le souhait de marquer la différence entre les deux conjugalités ; ils estiment également qu'une clause de conscience s'imposerait.

d) Prolongation de la réflexion

Une bonne moitié des débats, que ceux-ci aient donné lieu à une réponse favorable ou à une réponse défavorable, appelle à la prolongation de la réflexion, soit dans un alignement au calendrier de l'EPUDF, soit au-delà encore, estimant que l'Eglise n'a pas à se laisser dicter son agenda par le calendrier social. Quelques paroisses ont prévu une reprise de la réflexion à la rentrée.

e) Risque de division

L'inquiétude légitime quant au risque de division est grande et le souci de préserver l'Eglise d'une telle situation préoccupe nombre de personnes. Signalons que 2 paroisses se déclareraient en rupture de communion avec l'UEPAL dans le cas d'une position favorable de l'Assemblée. La crainte s'exprime aussi dans le souhait que l'on n'aboutisse pas à une sorte de « carte religieuse » au sein de l'UEPAL, avec des paroisses favorables et des paroisses défavorables à la bénédiction, des pasteurs identifiés comme « pour » ou « contre ».

f) Assurer la dimension d'accueil

Quelle que soit la position, les retours témoignent de la volonté d'un accueil réel des personnes homosexuelles au sein de la vie d'Eglise. Les retours ne font pas nécessairement la distinction entre bénédiction nuptiale et accueil dans l'Eglise, ou tiennent la bénédiction comme un signe explicite nécessaire de l'accueil des personnes homosexuelles ; il reste qu'ils font état de la nécessité de dépasser un climat de rejet pour témoigner vraiment, au sein de nos paroisses, de l'accueil inconditionnel de toutes personnes. Dans cette perspective, il est demandé une déclaration explicite de la part de l'UEPAL visant à exhorter les membres de l'Eglise à cet accueil. On peut rapprocher cela du témoignage d'un conseiller presbytéral vivant en couple homosexuel estimant que le temps n'est pas encore favorable à l'ouverture de la bénédiction mais souhaite pouvoir vivre au moins « sans être montré du doigt ».

II. Les retours individuels

II. 1. Les chiffres

58 réponses individuelles ont été envoyées (à cela s'ajoutent deux réactions de la part des responsables politiques, dont une réservée).

- 44 réponses sont en défaveur d'une bénédiction des couples du même sexe.
- 8 réponses ne s'expriment pas clairement pour ou contre une telle bénédiction.
- 6 réponses s'expriment favorablement.

Ce résultat signifie que 76 % des réponses individuelles sont défavorables, 14 % indécises et 10 % favorables à une telle bénédiction.

II. 2. Observations

a) Difficulté d'interprétation

Il est très difficile d'interpréter ce phénomène, puisque les 57 voix qui s'expriment sont des voix personnelles.

Toutefois, il est possible qu'elles représentent néanmoins une certaine part de membres de nos Eglises n'ayant pas eu l'occasion de s'exprimer dans un lieu de débat, ou représentent des membres insatisfaits des débats. Par ailleurs, certaines plumes sont représentatives (par exemple, celle de la supérieure des Diaconesses de Strasbourg).

Il est aussi possible que la mobilisation pour des réponses individuelles soit plus importante dans certaines paroisses que dans d'autres, favorisant l'envoi de réponses négatives. Il est ainsi remarquable qu'un lot de plus de 10 réponses, majoritairement défavorables, soient issue d'une seule paroisse.

b) Les auteurs

Parmi les auteurs figurent beaucoup de paroissiens, mais également des pasteurs, et plusieurs enseignants de la Faculté de Théologie protestante qui ont tenu à s'exprimer, considérant que certaines approches n'étaient pas suffisamment prises en compte.

c) Le souhait de se donner plus de temps

Une bonne dizaine de courrier expriment le souhait de prolonger le débat, selon quelques-uns dans un délai qui nous rapprocherait de celui de l'EPUDF.

III. Les arguments qui prévalent :

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'argumentaire sur le fond – on peut se reporter au document préparatoire – mais de rendre compte succinctement des arguments qui ont prévalu dans les débats et les réponses reçues.

III.1. Les arguments en défaveur

a) Les Ecritures

L'argument scripturaire est un argument majeur, dans les réponses tant issues des débats que des individus. Le couple homme-femme tel qu'il est présenté dans le récit de la création ou dans les textes néotestamentaires reste un point de repère que les auteurs ne souhaitent pas mettre de côté. Il en va aussi de l'autorité de l'écriture.

b) La division au sein de l'Eglise et entre Eglises

Le risque de la division au sein de nos Eglises est une vraie préoccupation. Certains auraient souhaité que l'on n'entre pas même dans le débat et que l'on s'en tienne au *statu quo*, c'est-à-dire à la position tenue par le document de la CPLR de 2004.

Celui de la division *entre* Eglises (notamment avec les églises catholiques), avec moins de force, est toutefois présent. Parfois, enfin, le risque que certains fidèles quittent nos Eglises déjà affaiblies dans notre contexte actuel est évoqué.

c) La parole prophétique de l'Eglise

L'Eglise a la tâche d'apporter une parole prophétique et de donner des repères clairs : elle doit être une force d'orientation pour la société.

III. 2. Les arguments en faveur

a) Dépassement d'une lecture littérale.

Le rapport à l'écriture est avancé dans le sens d'un dépassement d'une lecture littérale et d'une prise de distance nécessaire par rapport à des données inscrites dans un contexte très différent de la problématique actuelle. Il faut revenir à un principe général et l'actualité du message évangélique va dans le sens de l'ouverture.

b) Accueil et bénédiction

L'Eglise est en mesure d'accueillir les différences conjugales et la bénédiction ne pas être refusée à des couples qui, dans la foi, s'engagent dans l'amour et la durée. Le oui premier de Dieu est primordial.

c) Jugement de valeur

Refuser la bénédiction serait de l'ordre d'un jugement de valeurs sur des personnes qui n'ont pas le choix de leur homosexualité.

En général, les réponses (favorables et défavorables) expriment un certain désarroi par rapport aux conséquences (adoption, PMA).

Conclusion

1. A propos de la consultation

Les uns et les autres expriment leur satisfaction d'avoir été consultés. Si la « culture du débat » au niveau institutionnel demande encore à grandir – ils ont aussi eu lieu sur les réseaux sociaux – le changement qui s'opère est salué. Ici ou là, quelques-uns s'interrogent, au sujet de la bénédiction, sur une consultation plus large encore, sur la possibilité d'un referendum...

2. Interprétation

Les résultats présentés doivent être utilisés *avec modération* : les modalités d'organisation des débats sont diverses ; les résultats ont, jusqu'à un certain degré, un caractère arbitraire.

3. Absence de consensus

A ce stade, il est difficile d'évoquer un consensus qui se dégagerait de ces résultats : des instances plutôt favorables, des réponses individuelles plutôt défavorables ; un nombre non négligeables de personnes encore en recherche, en difficulté à se positionner. Face à cette situation, il n'est pas étonnant qu'il soit souhaité un temps supplémentaire de réflexion.

B. Schaller et K. Lehmkuhler
Rapporteurs